

Déclaration préalable du SE-Unsa

CAPD du jeudi 16 avril 2020

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Cette instance se tient dans un contexte particulier dans lequel nos collègues sont pleinement investis dans leurs missions d'acteurs du service public. Nombreux sont les volontaires qui assurent la garde des enfants de personnels soignants. La plupart d'entre eux assure aussi la continuité pédagogique, et parmi eux encore nous pensons aux directrices et directeurs qui remplissent les taches "habituelles", notamment pour les notifications de passage à la classe supérieure ou encore AFFELNET. La liste est longue, nous en avons tous conscience. Malgré le confinement, les équipes sont on ne peut plus solidaires, soudées, les professeurs des écoles font une démonstration imparable de la nécessaire communication entre eux, avec les familles, avec les élèves, et ce dans l'intérêt de tous. C'est pour cette raison, aussi, que pour nous, SE-Unsa, le mouvement qui approche doit révéler que ces liens peuvent être stabilisés, confortés, valorisés, en maintenant les personnels dans leur école, partout où cela est possible. Nous vous l'avons demandé à plusieurs reprises, Monsieur l'Inspecteur d'académie, nous souhaitons que les titulaires de secteur actuels puissent être affectés à titre définitif sur les postes d'adjoints correspondant à des ouvertures définitives. La seule bonification au titre de la mesure de carte scolaire ne saurait le leur garantir. Ils sont prêts à s'engager et à saisir le poste en vœu n°1. Si le mouvement a "vocation à satisfaire un maximum d'affectations à titre définitif", et que les lignes directrices de gestion mettent en avant la prise en compte des personnels touchés par une mesure de carte scolaire dans les priorités légales, il pourrait paraître difficilement compréhensible d'être TRS une année sur un poste entier dans une école, sans pouvoir y être stabilisé l'année suivante, alors que le poste est transformé en poste d'adjoint. Nos collègues ont besoin de signes positifs et de reconnaissance.

À l'heure où nous avons besoin de soutien et de valorisation, nous souhaiterions également qu'une attention particulière soit portée aux demandes qui parviendraient avec un léger retard (retours de candidatures pour la classe exceptionnelle par exemple). Nous avons aussi en tête les temps partiels refusés, pour lesquels nos collègues, pour une majorité d'entre eux découragés, n'ont pas osé formuler de recours alors qu'ils vivent des situations complexes.

Plusieurs demandes restent en suspens, en termes d'adaptation à l'emploi notamment. Le groupe de travail académique n'a pas pu se tenir le 19 mars à Bordeaux, nous avons néanmoins été contactés par les services du Rectorat pour échanger sur les différentes situations. Nous n'avons pas de retour à ce jour, et demandons aussi pour les enseignants concernés à ce qu'un accompagnement se mette en place en cas de réponse négative.

Le contexte de confinement entraîne comme vous le savez de la lenteur dans les démarches, voire l'inaccessibilité aux rendez-vous médicaux, ce qui s'entend au titre des priorités sanitaires que nous connaissons. Cela va impacter les opérations de mouvement et les demandes d'allègement de service, pour lesquelles nos collègues vivent là aussi des situations particulières qu'il est primordial de prendre en compte pour le bien-être de chacun et pour l'assurance d'une gestion des ressources humaines sereine.

Au SE-Unsa, nous continuerons à suivre nos collègues et à les accompagner dans leurs démarches, afin que notre métier retrouve la bienveillance essentielle à l'équilibre de tous ses acteurs.

Merci de votre attention.

Les commissaires paritaires du SE-Unsa: Jérôme BOUSQUET – Natacha ETOURNEAU –
Hélène MALETERRE – Gwenola TEMPLÉ